

# La piscine réservée aux femmes fait des vagues jusqu'au Parlement

Faut-il renoncer au principe de la mixité et réserver des créneaux horaires pour les femmes dans les piscines ? Le débat se politise.

● Bruno MALTER

L'annonce serait sans doute passée inaperçue si elle n'émanait de l'Union des Musulmans de Namur. Une fois par mois, l'échevinat des sports de la Ville de Namur a autorisé, un dimanche après-midi par mois, des femmes à réserver et louer une plage horaire à la piscine de Jambes.

La demande émanait d'un groupe de femmes désireuses de pouvoir nager sans devoir s'exposer au regard parfois insistant des hommes. Les motivations sont multiples, et la demande ne se veut pas que confessionnelle, assure-t-on du côté de l'Union des Musulmans de Namur, à la base de cette initiative.

L'événement « Piscines entre elles » dit vouloir brasser large et réunir dans un même bain les femmes qui refusent de côtoyer les hommes que ce soit par sim-

ple pudeur, pour raison médicale, par conviction religieuse ou pour tout autre motif. Pas question donc d'établir un quelconque tri en fonction de l'âge, de la nationalité ou des convictions philosophiques ou religieuses des candidates au bain dominical. Toutes les femmes peuvent accéder au bassin sans devoir justifier de la moindre motivation, assurent les organisatrices. À la Ville de Namur, l'échevinat

des sports a accédé à cette demande. « L'initiative n'est pas neuve, résume Éric Adam, attaché à l'échevinat de Baudouin Sohier, actuellement à l'étranger. Une initiative similaire, baptisée « Au plaisir de l'eau » avait d'ailleurs été initiée à initiative de Vie Féminine en 2006 et 2007, avec l'appui de Maxime Prévot. Et cela n'avait jamais fait de vagues. »

Cette initiative avait même bénéficié du soutien de la Ville de

Namur et d'Intersports.

« Cela marchait très bien, ajoute Éric Adam. Il y avait un brassage de cultures et d'âges différents, mais la dame qui s'en occupait a arrêté. C'est pourquoi des membres d'associations, italiennes, turques et marocaines ont demandé à rencontrer l'échevin en lui assurant que l'initiative s'adressera à la même clientèle. »

La Ville de Namur n'a pas reconduit son soutien financier à

ces femmes, constituées en association de fait, mais a fourni la liste des maîtres nageurs féminins, susceptibles d'encadrer la séance de natation.

« On a essayé de trouver des plages horaires disponibles, mais beaucoup étaient déjà occupées par des clubs d'aquagym, de plongée... Seules les heures de fermeture restaient disponibles, d'où le choix du dimanche après-midi. »

## Entorse à la mixité

Cela aurait pu en rester là, sauf qu'aujourd'hui, le débat a pris une tournure politique. Au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le député MR Olivier Maroy s'est inquiété de l'octroi de cette autorisation et de l'entorse au principe de mixité, notamment pour des motivations confessionnelles. Le débat met mal à l'aise, y compris la ministre du droit des femmes Isabelle Simonis. Devant les micros de la RTBF, elle a estimé qu'il s'agissait d'une mauvaise solution à une vraie question, celle du sexisme.

Mais à la Ville de Namur, on n'est pas loin de penser qu'on en fait tout un fromage de cette initiative. « On essaye de rester neutre. L'essentiel, c'est que règlement d'ordre intérieur soit respecté. » Fin de la polémique ? ■



Un dimanche par mois, entre 15 h et 16 h 30, la piscine de Jambes est réservée aux femmes.

EdA - 10484708806

